

**ARRETE ARS OC / 2025-0587 FIXANT LE CALENDRIER DE DEPOT
DES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'ACTIVITES DE SOINS
POUR L'ANNEE 2025**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L.1434-2, et L.6122-1 et suivants ;
- VU** le code de la santé publique et notamment les articles R.6122-23 et suivants, D.1432-31, D.1432-32, D.1432-38 et D.1434-39, D.6121-6 à D.6121-10 ;
- VU** l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;
- VU** le décret n° 2021-974 du 22 juillet 2021 relatif au régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;
- VU** le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;
- VU** l'arrêté du Directeur Général de l'ARS Occitanie n° ARS-OC 2023 – 3161 du 6 juin 2023 publié le 12 juin 2023 au Recueil des Actes Administratifs en Région Occitanie, portant délimitation des zones du Schéma Régional de Santé de l'Occitanie relatives aux activités de soins, aux équipements matériels lourds et aux laboratoires de biologie médicale ;
- VU** la décision n° 2024-7603 en date du 18 décembre 2024 portant modification de la décision n°2023-3696 fixant les délégations de signature du Directeur Général de l'ARS Occitanie ;
- VU** l'arrêté n°2023- 5215 du 27 octobre 2023 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie portant adoption Projet Régional de Santé de troisième génération publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Occitanie en date du 31 octobre 2023 ;

CONSIDERANT la liste des activités de soins soumises à autorisation, prévue par l'article R.6122-25 du code de la santé publique ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article R.6122-29 du code de la santé publique, le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé détermine par arrêté, les périodes et le calendrier de dépôt des demandes d'autorisation d'activités de soins ;

CONSIDERANT que ces périodes, dont le nombre ne peut être inférieur à deux ni supérieur à trois par année civile, sont d'une durée au moins égale à deux mois ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Pour l'année 2025, le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisations d'activités de soins est défini en annexe.

ARTICLE 2 : La Directrice de l'offre de soins et de l'autonomie de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, est chargée de l'exécution de cet arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région.

FAIT A MONTPELLIER, le 27/01/2025

Le Directeur Général de
l'Agence Régionale de Santé Occitanie

Didier JAFFRE

Didier JAFFRE

Annexe arrêté fenêtre 2025

PERIODES DE DEPOT DES DEMANDES D'AUTORISATION SANITAIRE en Occitanie	ACTIVITES de soins
01/03/2025 au 30/04/2025	Médecine d'urgence
01/09/2025 au 31/10/2025	Chirurgie USLD Greffe Gynéco
01/11/2025 au 31/12/2025	Cardiologie interventionnelle Radiologie interventionnelle Examen des caractéristiques génétiques Traitement du cancer médecine